



Motion des membres du **GDR 3644 BioarchéoDat** - *réseau de recherche interdisciplinaire et interinstitutionnelle traitant des archives biologiques (archéozoologie et archéobotanique)* - réunis en **Assemblée générale le 30 janvier 2020**.

Le GDR BioarchéoDat, réunissant statutaires (de tous corps), doctorant.e.s et post-doctorant.e.s issu.e.s de 24 UMR et des collègues de l'INRAP, du Ministère de la Culture, des opérateurs privés de l'archéologie préventive et des collectivités territoriales, se déclare mobilisé contre les orientations actuelles de la **Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)**. Cette mobilisation s'inscrit dans le contexte national de défense du service public, contre le projet de la réforme des retraites et des décrets de réforme du chômage, qui menacent l'attractivité des carrières dans l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) et qui accentuent la précarisation, notamment des plus précaires (limitation de l'accès au chômage, diminution des indemnités pour les contrats courts...).

Nous manifestons notre opposition résolue aux préconisations qui s'expriment dans les trois rapports (« Financement de la recherche », « Attractivité des emplois et des carrières », « Recherche partenariale et innovation ») issus des groupes de travail missionnés par F. Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, en vue du projet de la LPPR et qui ont été rendus le 23 septembre 2019.

Nous nous opposons en particulier aux propositions suivantes :

- Amplification de la contractualisation et de la précarisation des jeunes chercheur.e.s et des personnels BIATS et ITA,
- Amplification des mutualisations par site et/ou par unité des postes BIATS/ITA,
- Limitation radicale de la liberté de la recherche par la généralisation d'un financement de la recherche sur projet
- Marginalisation de la recherche fondamentale au profit d'orientations déterminées et d'objectifs et performances à court terme,
- Accentuation des inégalités et de la concurrence entre acteurs et institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Revalorisation des rémunérations par des primes (et non par augmentation de l'indice) soumises à l'évaluation de la performance,
- Remise en cause radicale du statut d'enseignant.e-chercheur.e (disparition de la clause d'accord pour la modulation du service, du référentiel d'heures d'enseignement à l'année et donc du paiement des heures complémentaires ; recours massif à des non-statutaires/précaires),

- Mise en place d'un *tenure-track* (« chaire d'excellence junior » de 5 à 7 ans, suivie d'une évaluation établie sur des « critères d'excellence internationaux ») qui s'accompagnera de la disparition du corps de Maître.esse de conférences,
- Affaiblissement des instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrières des enseignant.es-chercheur.e.s et des chercheur.e.s (disparition du CNU avec risque accru de recrutements arbitraires, inégalités dans les promotions, renforcement du poids de l'HCERES dans les évaluations, risque de fragilisation du rôle des instances collégiales et paritaires du Comité national et notamment de celui des sections etc.),
- Pression grandissante pour la mise en place de partenariat et de valorisation avec le monde entrepreneurial, en négligeant totalement le partenariat avec la société civile.

Les membres du GDR 3644 BioarchéoDat rappellent leur attachement à une recherche publique de qualité fondée notamment sur :

- la dimension collective des recherches et le principe de coopération au sein d'une communauté de chercheur.es entre acteur.ices de la recherche, entre laboratoires, entre institutions de l'ESR
- la liberté des chercheur.e.s et des enseignant.es-chercheur.e.s dans le choix des thèmes de recherche
- l'importance de la recherche fondamentale

De manière pratique, l'AG invite la communauté scientifique à :

- participer à la grève et aux actions de mobilisations et de manifestations contre la réforme des retraites et la LPPR
- signer les pétitions, lettres ouvertes, tribunes dénonçant la LPPR (https://www.petitions.fr/recherche_non_a_une_loi_inegalitaire)
- porter sur lui/elle, sur son lieu de travail, un signe distinctif de solidarité avec la mobilisation
- relayer la mobilisation sous la forme de différentes actions
- réduire leur activité et se déclarer mobilisé.es dans leurs signatures électroniques selon la suggestion ci-après : «*Étant mobilisé contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche et contre le projet de réforme des retraites, j'ai strictement réduit mes activités. Plus d'informations sur universiteouverte.org* »
- dégager du temps pour pouvoir s'investir dans les luttes en cours
- profiter des colloques et journées d'étude pour sensibiliser sur la réforme des retraites et la LPPR
- participer aux caisses de grèves à titre individuel
- à s'informer en suivant aussi les séances du séminaire Politique des sciences de l'EHESS à Paris –via leur retransmission vidéo en différé <https://pds.hypotheses.org/>

Motion votée à la majorité (109 voix sur 130)

Le vote a été réalisé par voie électronique et clôturé le 04/02/2020.